

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2014

Etaient présents : M. TRIDEAU Loïc, Mme DE PASQUALE Mireille, M. GUEHERY Alain, Mme SURUT Brigitte, M. PAUZAT Laurent, M. DECARPES Gérard, Mme GOUET Thérèse, Mme ANDRE Audrey, , M. DESLANDES Patrick, Mme DUPUY Katia, Mme GOURDIN Séverine, Mme GUILLOU Laurence, M. LAMARGOT Laurent, Mme LE BIHAN Stéphanie, M. TAYSSE Stéphane, Mme GASNIER Séverine, Mr ESNAULT Joël.

Etaient absents excusés : M. FREULON Jean-Noël, M. BODEREAU Emmanuel.

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Mme DE PASQUALE Mireille.

POUVOIRS :

M. FREULON Jean-Noël a donné pouvoir à M. DESLANDES Patrick.

M. BODEREAU Emmanuel a donné pouvoir à M. TRIDEAU Loïc.

DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur CHOISNET Gérard, de ses fonctions de conseiller municipal de FILLE SUR SARTHE par lettre du 30 mars 2014, reçue en Mairie le 30 mars 2014.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-4 du Code général des Collectivités territoriales, la démission est définitive dès réception par le Maire.

INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL.

Délibération 2014-21

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément aux dispositions de l'article L.270 du Code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant.

Monsieur ESNAULT Joël étant le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste Construisons Fillé demain est élu conseiller municipal depuis le 7 avril 2014.

INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES.

Délibération 2014-22

Monsieur le Maire donne lecture du barème des indemnités de fonction des Maires et d'Adjoints.

Fillé sur Sarthe : 1000 à 3499 habitants.

Le Conseil Municipal décide de retenir 34 % de l'indice brut 1015 pour l'indemnité Maire de 11% de l'indice brut 1015 pour l'indemnité d'Adjoints et 3% de l'indice brut 1015 pour l'indemnité des Conseillers Municipaux Délégués.

Nomination des Conseillers Municipaux Délégués.

Mr DESLANDES Patrick et Mme GOUET Thérèse.

Vote : UNANIMITE.

DELEGATION AU MAIRE.
Délibération 2014-23

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, décide par 19 voix de déléguer au Maire, pour une durée de son mandat, les attributions suivantes :

- 1- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- 2- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- 3- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,
- 4- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- 5- D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme.
- 6- De défendre la Commune dans toutes les actions intentées contre elle, ce dans tous les cas, et d'intenter au nom de la Commune les actions en justice devant les tribunaux de l'ordre administratif et pour ce qui concerne les tribunaux de l'ordre judiciaire, devant les juridictions du 1^{er} niveau et les cours d'appel hormis la cour de cassation.

Vote : UNANIMITE.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.
Délibération 2014-24

Détermination du nombre de membres au CCAS.

Le Conseil Municipal,

Vu le décret N°95-562 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux et à la composition du Conseil D'Administration,

Décide que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale comprendra 6 membres.

Vote : UNANIMITE.

ELECTION DES MEMBRES.
Délibération 2014-25

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	19
A DEDUIRE : Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral.....	0
RESTE : Pour le nombre de suffrages exprimés.....	19
Majorité absolue.....	10

A obtenu : 19 voix : Me DE PASQUALE Mireille

Mme DE PASQUALE Mireille ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée membre du Centre Communal d'Action Sociale.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	19
A DEDUIRE : Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral.....	0
RESTE : Pour le nombre de suffrages exprimés.....	19
Majorité absolue.....	10

A obtenu : 19 voix : Mme ANDRE Audrey

Mme ANDRE Audrey ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée membre du Centre Communal d'Action Sociale.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	19
A DEDUIRE : Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral.....	0
RESTE : Pour le nombre de suffrages exprimés.....	19
Majorité absolue.....	10

A obtenu : 19 voix : Mme DUPUY Katia

Mme DUPUY Katia ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée membre du Centre Communal d'Action Sociale.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	19
A DEDUIRE : Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral.....	0
RESTE : Pour le nombre de suffrages exprimés.....	19
Majorité absolue.....	10

A obtenu : 19 voix : Mme SURUT Brigitte

Mme SURUT Brigitte ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée membre du Centre Communal d'Action Sociale.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	19
A DEDUIRE : Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral.....	0
RESTE : Pour le nombre de suffrages exprimés.....	19
Majorité absolue.....	10

A obtenu : 19 voix : Mr PAUZAT Laurent

M. PAUZAT Laurent ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre du Centre Communal d'Action Sociale.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	19
A DEDUIRE : Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral.....	0
RESTE : Pour le nombre de suffrages exprimés.....	19
Majorité absolue.....	10

A obtenu : 19 voix : Mme GASNIER Séverine
Mme GASNIER Séverine ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée membre du Centre Communal d'Action Sociale.

**ELECTION DU DELEGUE AUPRES DU CNAS (Comité National d'Action Sociale)
Délibération 2014-26**

Le Conseil Municipal,
Conformément aux articles 48 et 49 des statuts du Comité National d'Action Sociale
Elit pour le représenter au sein de son comité.
Titulaire M. GUEHERY Alain Suppléant Mr TRIDEAU Loïc

Vote. UNANIMITE

**DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.
Délibération 2014-27**

Le Conseil Municipal,
Elit 3 membres titulaires et 3 membres suppléants pour siéger à la commission d'appel d'offres.

Titulaire :	M. GUEHERY Alain	Suppléant :	Mme GOUET Thérèse
Titulaire :	M. PAUZAT Laurent	Suppléant :	M. DECARPES Gérard
Titulaire :	M. ESNAULT Joël	Suppléant :	M. FREULON Jean-Noël

Vote : UNANIMITE

**DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR
DELEGATION DE SERVICES.
Délibération 2014-28**

Le Conseil Municipal,
Elit 3 membres titulaires et 3 membres suppléants pour siéger à la commission d'appel d'offres pour délégation de services.

Titulaire :	M. GUEHERY Alain	Suppléant :	Mme GOUET Thérèse
Titulaire :	M. PAUZAT Laurent	Suppléant :	M. DECARPES Gérard
Titulaire :	M. ESNAULT Joël	Suppléant :	M. FREULON Jean-Noël

Vote : UNANIMITE

**DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SIDERM (Syndicat intercommunal pour
l'alimentation en eau potable).
Délibération 2014-29**

Le Conseil Municipal désigne pour le représenter auprès du Comité Syndical.

Titulaire : M. DECARPES Gérard	Suppléant : M. TRIDEAU Loïc
--------------------------------	-----------------------------

Vote : UNANIMITE.

**DESIGNATION DES DELEGUES POUR L'ASSOCIATION CANTONALE CULTURELLE.
Délibération 2014-30**

Le Conseil Municipal désigne pour le représenter au sein de l'Association Cantonale Culturelle.

Titulaire : Mme GOUET Thérèse

Suppléant : Mme GOURDIN Séverine

Vote : UNANIMITE.

**SYNDICAT DE L'ORNE CHAMPENOISE.
Délibération 2014-31**

Le Conseil Municipal désigne M. TRIDEAU Loïc comme membre titulaire et M. DECARPES Gérard comme membre suppléant.

Vote : UNANIMITE.

**Mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de la défense dans chaque commune.
Délibération 2014-32**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un conseiller doit être désigné à la défense. Il aura vocation de devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

M. DESLANDES Patrick

Vote : UNANIMITE.

COMMISSIONS COMMUNALES

FINANCES – BUDGET : Responsable : M. GUEHERY Alain,
Membres : Mme SURUT Brigitte, Mme DE PASQUALE Mireille, M. PAUZAT Laurent, Mme GUILLOU Laurence, M. LAMARGOT Laurent, M. DESLANDES Patrick, M. GASNIER Séverine, M. FREULON Jean-Noël.

PATRIMOINE : Responsable : M. PAUZAT Laurent,
Membres : Mme ANDRE Audrey, M. DECARPES Gérard, M. DESLANDES Patrick, M. ESNAULT Joël, Mme DUPUY Katia, M. TAYSSE Stéphane, M. BODEREAU Emmanuel.

ACTION SOLIDAIRE : Responsable : Mme SURUT Brigitte,
Membres : Mme DE PASQUALE Mireille, Mme GASNIER Séverine, Mme DUPUY Katia, Mme GUILLOU Laurence, M. PAUZAT Laurent, Mme ANDRE Audrey, Mme LE BIHAN Stéphanie, M. DECARPES Gérard, Mme GOURDIN Séverine.

COMMUNICATION : Responsable : Mme DE PASQUALE Mireille,
Membres : Mme SURUT Brigitte, M. PAUZAT Laurent, M. TAYSSE Stéphane.

PATRIMOINE HISTORIQUE – CULTURE –TOURISME : Responsable : Mme GOUET Thérèse,

Membres : Mme DE PASQUALE Mireille, Mme ANDRE Audrey, Mme GOURDIN Séverine, Mme LE BIHAN Stéphanie.

ENFANCE –JEUNESSE – AFFAIRES SCOLAIRES : Responsable : Mme DE PASQUALE Mireille,

Membres : M. GUEHERY Alain, Mme LE BIHAN Stéphanie, Mme ANDRE Audrey, Mme GOURDIN Séverine, M. BODEREAU Emmanuel.

Conseil d'école : Mme DE PASQUALE Mireille.

**AMENDES DE POLICE.
Parkings Rue de la Gare.
Délibération 2014-33**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la circulaire sur les amendes de police. Les parkings Rue de la Gare pourraient être subventionnés par le Conseil Général de la Sarthe.

Montant HT des travaux de parkings Rue de la Gare : 15 535 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'engagement de l'opération au plus tard dans l'année qui suit l'attribution de la dotation correspondante.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Vote : UNANIMITE.

**CONVENTION D'HEBERGEMENTS DES POINTS HAUTS GRDF.
Délibération 2014-34**

Monsieur le Maire présente la convention pour l'installation et l'hébergement des équipements techniques de télé relève des compteurs GRDF sur les points hauts mis à notre disposition sur les bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte la convention.

Durée de 20 ans, peut-être revue tous les 5 ans.

Montant HT de la redevance du domaine public : 50 € par an.

Vote : 17 POUR, 2 ABSTENTIONS.

Conseil municipal : prochaines réunions.

12 mai 2014

16 juin 2014

7 juillet 2014

15 septembre 2014

13 octobre 2014

17 novembre 2014

15 décembre 2014.

Séance levée à 21h30